



Redange, le 4 juin 2020

Règles à respecter pour toute activité sportive en salle

- les gestes barrière, les recommandations ainsi que les restrictions actuellement en vigueur et publiés par le gouvernement sont à respecter, les bons réflexes à adopter;
- le lavage des mains au savon, voire la désinfection des mains, doit se faire avant et après toute séance d'entraînement. Des solutions hydro-alcooliques sont mises à votre disposition;
- avant chaque séance, l'entraîneur rappelle aux sportifs qu'ils doivent rester vigilants aux symptômes du Covid-19. Il écarte tout sportif du groupe s'il présente des symptômes et lui conseille de consulter un médecin;
- le matériel sportif utilisé doit être désinfecté avant et après chaque usage (des lingettes désinfectantes sont mises à votre disposition);
- absence de toute activité à caractère compétitif;
- seules les activités sportives pour lesquelles une distanciation physique d'au moins 2 mètres peut être respectée de manière permanente sont autorisées, pour les sports dont cette règle est difficilement réalisable de par leur nature, des formes alternatives d'entraînement doivent être choisies afin qu'une distance de 2 mètres puisse être respectée en tout temps (comme p.ex. pour les sports d'équipes, absence de « contact skills », à savoir, pas de 1 contre 1 ou 2 contre 2, pas de duels);
- le partage d'effets personnels (bouteilles d'eau) est à éviter;
- dans la mesure du possible, ne pas partager de matériel sportif ou d'équipements;
- l'échauffement en plein air est à préconiser pour des entraînements en salle;
- l'entraînement cardio en plein air est également à préconiser, s'il doit se dérouler en salle, une bonne aération et une distance d'au moins 2 mètres, de préférence même 5 mètres entre les participants, sont de rigueur;
- dans les vestiaires et douches, limitation du nombre de personnes afin de garantir une distanciation de 2 mètres (chaque club sportif dispose de deux vestiaires);

Le collège des bourgmestre et échevins se réserve le droit de refuser l'accès au hall omnisports à tout club ne respectant pas les règles ci-dessus.

Merci pour votre compréhension.

Le collège des bourgmestre et échevins.